

Projet éolien de Charente-Boixe

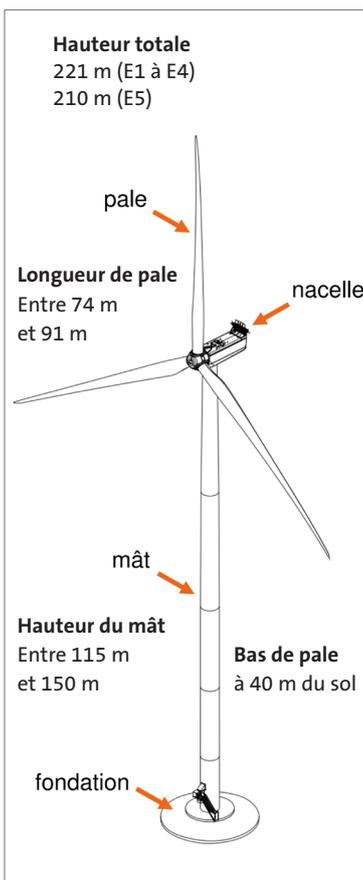
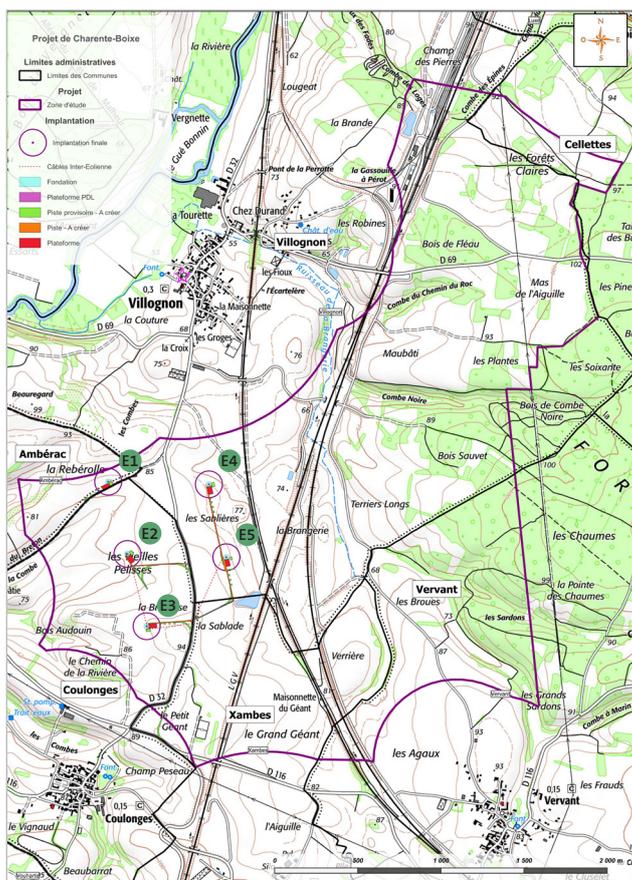
Communes de Villognon, Coulonges, Xambes, Vervant, Cellettes et Ambérac

Bulletin d'information n°4 - Janvier 2024

Le développement du projet éolien de Charente-Boixe arrive à son terme, et son dossier de demande d'autorisation environnementale sera déposé en préfecture début 2024. A l'issue des études, la démarche Eviter-Réduire-Compenser mise en œuvre a conduit à éviter l'ensemble des secteurs situés à l'Est des voies ferrées. Cette décision, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité et des perspectives paysagères, a conduit Valeco à se retirer du projet, ne disposant plus de secteur favorable propre. Par ailleurs, les communes de Vervant et Cellettes étant situées en dehors des zones retenues, aucune infrastructure n'est envisageable sur ces communes.

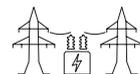
ABO Wind poursuit la démarche d'information et de concertation engagée sur ce territoire. L'instruction du dossier par les services de l'état se déroulera en 2024-2025 et une enquête publique sera organisée à son terme. A l'intérieur de ce 4^{ème} bulletin d'information, nous vous présentons l'implantation finale du projet. Afin d'échanger et de répondre à l'ensemble de vos questions éventuelles, nous vous invitons à contacter le responsable du projet, Valentin Pineau, afin de convenir d'une rencontre. Ses coordonnées se trouvent au dos de ce bulletin.

Localisation et caractéristiques du projet



5 éoliennes

7,5 MW maximum par éolienne soit 37,5 MW maximum de puissance totale



Env. 80 GWh par an

de production moyenne annuelle



Env. 375 000€/an

de fiscalité à répartir entre la commune, la communauté de communes, le département et la région



Env. 36 000 personnes

alimentées en électricité renouvelable
Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE)

Retrouvez l'ensemble des informations sur le projet depuis sa page internet dédiée :



www.abo-wind.com/fr > Zone d'information > Nos projets > Nouvelle-Aquitaine > Nos projets en Charente > **Projet éolien de Charente-Boixe**

Pour rappel, des cahiers de liaison sont également présents dans chacune des six mairies du projet. Véritables cahiers d'échanges, il est possible d'y apporter des remarques, questions et suggestions auxquelles le responsable de projet apportera une réponse dans les meilleurs délais.

ABO
WIND

Chronologie du projet

2018 - 2021

Investigation

- Identification du site.
- Premiers contacts avec les acteurs du territoire.
- Rencontre des propriétaires fonciers et exploitants du site d'étude.

2022- 2023

Développement

- Réalisation des études techniques, environnementales et paysagère.
- Elaboration de la variante optimale.
- Constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale.

2024 - 2026

Instruction

- Dépôt du dossier.
- Avis de l'administration.
- Enquête publique d'un mois.

2027 - 2029

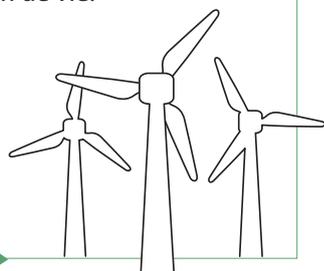
Construction

- Création des aménagements et montage des éoliennes.

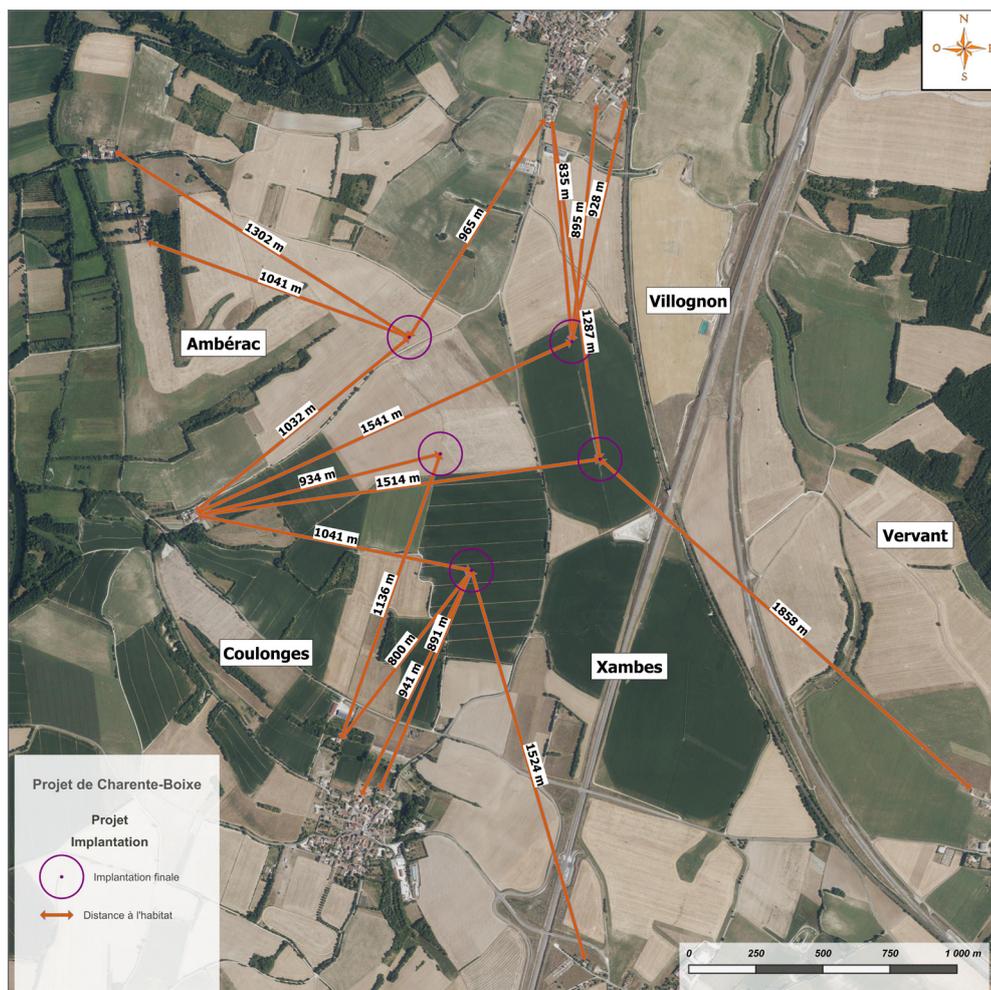
Pendant 20 à 30 ans

Exploitation

- Mise en service du parc éolien.
- Suivis environnementaux.
- Maintenance.
- Démantèlement total ou renouvellement en fin de vie.



Distance aux habitations



En quelques chiffres

800m minimum aux habitations :

- Ambérac – Les Granges : 1040m
- Villognon : 835m
- Cellettes : 3190m
- Vervant : 1860m
- Xambes : 1524m
- Coulonges – Bourg : 890m
- Coulonges – La Malbâtie : 934m

4 habitations seulement à moins de 900m

- 1280m de l'église de Villognon
- 1900m de l'église de Xambes
- 156m minimum à toutes haies ou boisements
- 0 arbres coupés
- 40m minimum sous les pales
- 1100m de la Charente
- 1100m de la forêt de la Boixe

Le projet final en images



Photomontage depuis le Pont de la Charente – Ambérac



Photomontage depuis le croisement Route de Xambes – Route de Vervant



Photomontage depuis le parc de Xambes



Photomontage depuis la sortie nord de Vervant



Photomontage depuis le Lavoir – Vervant (éoliennes masquées)



Photomontage depuis la rue du stade – Villognon



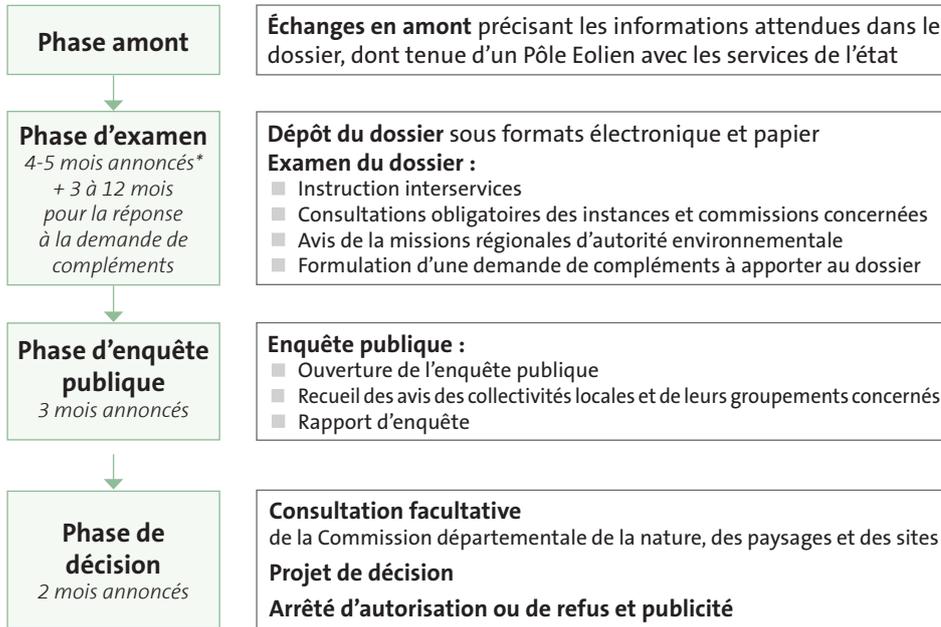
Photomontage depuis le Cimetière – Coulonges

L'instruction d'un projet éolien

Un parc éolien, en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement, doit obtenir une autorisation environnementale afin d'être construit. Le dossier de demande d'autorisation est instruit par les services de la préfecture selon plusieurs étapes clefs que nous vous présentons ci-dessous :

Phase et délais

Étapes de la procédure



* Ces délais peuvent être arrêtés ou prorogés : possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet.

Source : adapté de MTES - DICOM-SPES/PLA/16269 - Janvier 2017

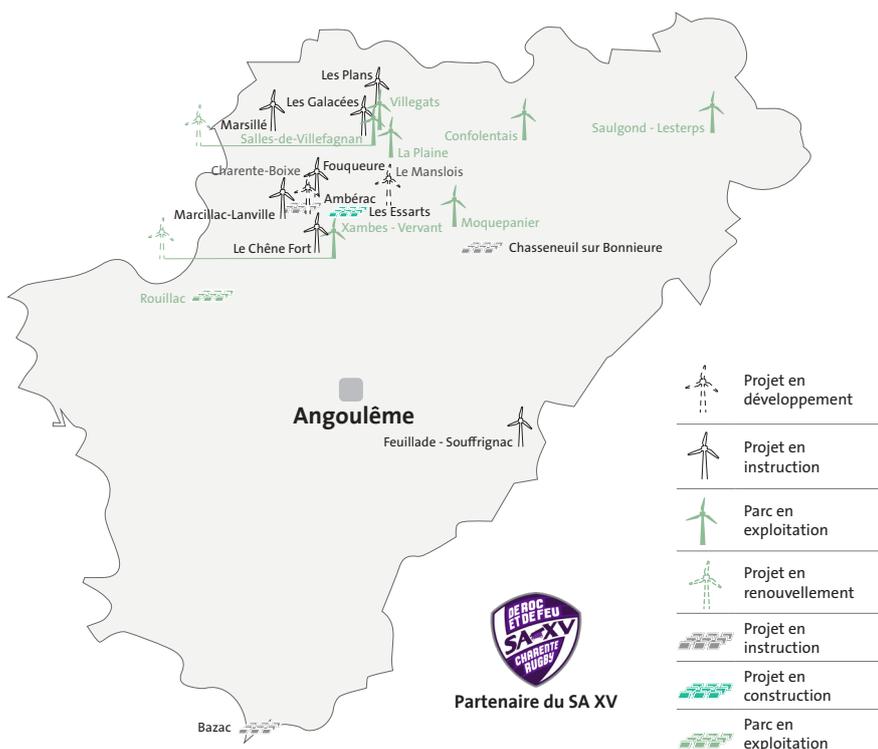
L'enquête publique

Elle est obligatoire et l'étape phare de la procédure applicable à la prise de décision d'autorisation. Elle intervient au bout de la période d'instruction du dossier et constitue un temps fort de la démocratie locale.

Elle est conduite par un commissaire enquêteur indépendant ou une commission d'enquête désigné(e) par le tribunal administratif. Ce commissaire ou cette commission établit un rapport suite à l'enquête publique, puis émet un avis en tenant compte des diverses contributions et des réponses apportées par le porteur de projet.

Cet avis et ceux émis sur le projet par les différents services de l'Etat permettront au préfet de prendre une décision avisée.

ABO Wind en Charente



Contacts

Responsable du projet
 Valentin Pineau
 Tél. : 05 32 26 13 72
 valentin.pineau@abo-wind.fr

Directrice de la communication
 Cristina Robin
 Tél. : 05 34 31 13 43
 cristina.robin@abo-wind.fr

@ABOWindFrance

ABO Wind

www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur

ABO Wind SARL au capital de 100.000 euros | Siège social : 2 rue du Libre Echange, 31500 Toulouse, France | Siren : 441 291 432 | Ne pas jeter sur la voie publique

ABO
WIND